

RECYCLEMÉDIAS

AVIS DE CONVOCATION

AVIS est, par les présentes, donné qu'une assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres de

RECYCLEMÉDIAS

(la « **Personne morale** »), sera tenue au 1, Place Ville-Marie, bureau 4000, à Montréal, province de Québec, le 7^e jour de décembre 2016 à 11 h 00, dans le but de considérer et, si jugé opportun :

1. Constater le quorum;
2. Élire le président et le secrétaire de l'assemblée;
3. Adopter l'ordre du jour;
4. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée des membres ayant eu lieu le 4 décembre 2015;
5. Recevoir copie et présentation des états financiers de la Personne morale comprenant les bilans au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 et des états des résultats pour les exercices financiers terminés le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, ainsi que les rapports des auditeurs de la Personne morale y ayant trait;
6. Procéder à l'élection des administrateurs de la Personne morale;
7. Procéder à la nomination des auditeurs de la Personne morale et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et
8. Considérer toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée;
9. Levée de l'assemblée.

DONNÉ à Montréal, province de Québec, le 21 novembre 2016.

Le secrétaire,

(s) *Denis Tétreault*

Denis Tétreault

RECYCLEMÉDIAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres de

RECYCLEMÉDIAS

(la « **Personne morale** ») tenue au 1 Place Ville Marie, 40^e étage, Montréal, province de Québec, le 4^e jour de décembre 2015 à 11 h 00.

Présents

- Corporation Sun Media, représentée par Denis Tétreault;
- Hebdos Québec, représentée par Gilber Paquette;
- Médias Transcontinental s.e.n.c., représentée par Denis Hénault;
- 3834310 Canada Inc., représentée par Martin Cauchon
- Postmedia Network Inc., représentée par Elizabeth Cochrane
- La Revue de Terrebonne Inc., représentée par Gilles Bordonado
- Les Gestions Hebdos Ltée, représentée par Hugo Levasseur
- Coopérative du Courrier de Portneuf, représentée par Josée-Anne Fiset
- Journal El Chasqui Latino Inc., représentée par José Ramos
- La compagnie de publication Michael Inc., représentée par Michael Sochaczewski
- L'Écho de Frontenac Inc., représentée par Suzanne Poulin
- Coopérative du Journal L'Oie Blanche, représentée par Éric Bernard
- Les Hebdos du Suroît Inc., représentée par Marie-Andrée Prévost
- Placement Hebdo Inc., représentée par Marie-Andrée Prévost
- Les Éditions Blainville Deux-Montagnes Inc., représentée par Michel Langlois

- Les Versants du Mont-Bruno Inc., représentée par Philippe Clair
- Journal La Relève Inc., représentée par Charles Desmarteaux
- 9105-4494 Québec Inc., représentée par Benoit Chartier
- D B C Communications Inc., représentée par Benoit Chartier

étant un quorum des membres de la Personne morale.

Invitée : Me Valérie Boucher, Lavery De Billy, s.e.n.c.r.l.

Tous les administrateurs de la Personne morale sont également présents.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Denis Hénault agit à titre de président et Denis Tétreault agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

QUORUM

Le président signale à l'assemblée que les membres de la Personne morale présents constituent quorum, en conséquence de quoi l'assemblée est dûment constituée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition, dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis aux membres.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de l'assemblée précédente des membres de la Personne morale, tenue le 3 décembre 2014, est soumis à l'assemblée et, sur proposition dûment faite et appuyée, est approuvé.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT D'AUDITEUR (PROJETS)

Le trésorier soumet à l'assemblée un projet des états financiers de la Personne morale comprenant le bilan au 31 décembre 2014 et un état des résultats pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014, tels que revus par les administrateurs de la Personne morale, ainsi que le projet de rapport d'auditeur des auditeurs de la Personne morale y ayant trait. Le trésorier de la Personne morale explique aux membres que ces états financiers n'ont pas pu être finalisés par les auditeurs compte tenu du fait que le Tarif 2014 de la Personne morale n'a pas été publié dans la Gazette officielle et n'est donc pas en vigueur.

Les représentants des membres présents posent diverses questions sur les états financiers présentés, notamment au sujet des honoraires professionnels encourus et des mesures prises à l'égard des mauvais payeurs, et obtiennent les explications demandées.

APPROBATION DU RÈGLEMENT SPÉCIAL « A » (2015) (modifiant les articles 4.1 et 4.2 des règlements généraux)

Le règlement spécial « A » (2015) de la Personne morale, décrété, édicté et promulgué par les administrateurs de la Personne morale le 10 novembre 2015, est soumis à l'assemblée.

Sur proposition, dûment faite et appuyée, il est résolu:

Que le règlement spécial « A » (2015) modifiant les articles 4.1 et 4.2 des règlements généraux de la Personne morale soit et il est, par les présentes, approuvé, ratifié, sanctionné et confirmé.

APPROBATION DU RÈGLEMENT SPÉCIAL « B » (2015) (changeant la localité du siège de la Personne morale)

Le règlement spécial « B » (2015) de la Personne morale, décrété, édicté et promulgué par les administrateurs de la Personne morale le 19 novembre 2015, est soumis à l'assemblée.

Sur proposition, dûment faite et appuyée, il est résolu:

Que le règlement spécial « B » (2015) changeant la localité du siège de la Personne morale soit et il est, par les présentes, approuvé, ratifié, sanctionné et confirmé.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président rappelle à l'assemblée que :

- 1) les règlements généraux de la Personne morale, tel que modifiés ce jour, prévoient que le conseil d'administration de la Personne morale est composé de sept (7) administrateurs;
- 2) quatre (4) postes d'administrateurs sont occupés d'office par les représentants désignés des quatre (4) membres ayant mis en marché au Québec, dans la dernière année civile complétée, la plus grande quantité de journaux (en tonnes métriques). Cette année, ces postes seront occupés par les représentants de Corporation Sun Média (Denis Tétreault), 3834310 Canada Inc. (Martin Cauchon), La Presse, ltée (Patrick Buchholz) et Médias Transcontinental s.e.n.c. (Denis Hénault);

- 3) un (1) administrateur élu parmi les représentants désignés par les membres qui sont des regroupements ou associations regroupant des propriétaires d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif identifiant des journaux mis en marché au Québec ou des premiers fournisseurs au Québec de journaux. À la fois Richard Tardif (QCNA) et Gilber Paquette (Hebdos Québec) se qualifient pour occuper ce poste et ils sont intéressés à continuer de le faire;
- 4) deux (2) administrateurs élus par les membres parmi les personnes proposées par ceux-ci.

Le président demande aux membres présents s'ils ont d'autres candidats à proposer.

Trois candidats sont proposés pour agir comme administrateurs, soit, Philippe Clair (Les Versants du Mont-Bruno Inc.), Marie-Andrée Prévost (Les Hebdos du Suroît Inc. et Placement Hebdo Inc.) et Michael Sochaczewski (La compagnie de publications Michael Inc.).

Une proposition est présentée visant à élire Richard Tardif et Gilber Paquette à titre d'administrateurs et à procéder à un vote entre les trois autres candidats afin de combler le 7^e poste d'administrateur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les trois candidats se présentent à l'assemblée et expliquent leur intérêt à se joindre au conseil d'administration de la Personne morale.

Par la suite, Me Valérie Boucher agit comme scrutateur pour la tenue du vote. Le résultat du scrutin est annoncé par le président : Marie-Andrée Prévost a été choisie par les membres présents pour se joindre au conseil.

En conséquence, les personnes suivantes sont élues administrateurs de la Personne morale jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leurs successeurs :

Patrick Buchholz
Martin Cauchon
Denis Hénault
Gilber Paquette
Marie-Andrée Prévost
Richard Tardif
Denis Tétreault

NOMINATION DES AUDITEURS

Le président informe les membres que le conseil d'administration est satisfait du travail effectué par Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. et qu'ils recommandent de les nommer à titre d'auditeurs de la Personne morale pour l'année courante.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

Que Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., soient et ils sont, par les présentes, nommés auditeurs de la Personne morale jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres ou jusqu'à la nomination de leurs successeurs et que leur rémunération ou rétribution soit fixée par le conseil d'administration.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le président d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

Denis Hénault

Denis Tétreault